

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Etudes et promotions	337

La Commission Permanente,

VU le Code Général des Collectivités territoriales

VU le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

VU le règlement budgétaire et financier,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente

CONSIDERANT l'avis de la Commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

Après en avoir délibéré,

AFFECTE une autorisation d'engagement d'un montant de 35 000 € pour permettre la prise en charge des différentes dépenses (location d'équipements et de matériels, prestations de services diverses, etc.) liées à l'organisation de manifestations diverses ;

AFFECTE une autorisation d'engagement d'un montant de 5 000 € pour permettre la prise en charge des dépenses d'édition, d'impression, de diffusion sous différents supports, de frais de routage et d'abonnements divers en lien avec les politiques éducatives conduites par la Région.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Brigitte NEVEUX

